

VALBIOTIS

Société Anonyme

ZI des Quatre Chevaliers
Bâtiment F
12, rue Paul Vatine
17180 Périgny

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2022 – 9^{ème} résolution

VALBIOTIS

Société Anonyme

ZI des Quatre Chevaliers
Bâtiment F
12, rue Paul Vatine
17180 Périgny

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2022 – 9^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société VALBIOTIS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des actions composant du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des associés, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris-La Défense, le 13 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit Pimont

Benoit PIMONT